

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3096>



Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA) au Rectorat

Retour sur le déroulement du mouvement intra

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -



Date de mise en ligne : mercredi 24 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après plusieurs heures de bataille en séance, le SNES, suivi par les autres organisations syndicales, avait obtenu lundi que le recteur entende ses revendications.

- Lundi, le recteur avait accepté les propositions du SNES en **Lettres classiques** et **annulé le projet de mutation hors-barème en mathématiques**.
- Elle avait également demandé que la commission se poursuive en **examinant favorablement toutes les propositions conformes aux barèmes et aux vœux**.

– Les affectations dans toutes les disciplines sont terminées.

Déroulement de la première journée : lundi 22 juin

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration du SNES à l'ouverture de la FPMA

Les commissaires paritaires académiques ont bataillé pendant des heures...

Le matin, blocage en lettres classiques : refus du Secrétaire général du rectorat d'apporter des améliorations au mouvement (il ne voulait pas revenir sur le projet de mouvement, avec pour conséquences des injustices flagrantes).

Consternation à midi !



L'après-midi, nous avons obtenu du recteur, qui ne présidait pas la FPMA, une conversation téléphonique avec le Secrétariat académique du SNES.

Nos instances nationales sont intervenues auprès du ministère.

Nous avons également écrit aux députés.

Après que le Secrétaire général de l'Académie a levé la séance, le SNES, suivi par les autres organisations syndicales, a obtenu que **le recteur vienne entendre nos revendications**.

- Le recteur accepte les propositions du SNES en **Lettres classiques** et **annule le projet de mutations hors-barème en mathématiques**.
- Elle demande également que la Formation paritaire se poursuive en **examinant favorablement toutes les propositions des élus paritaires, conformes aux barèmes et aux vœux des demandeurs**.

– Le début de travail en Lettres modernes effectué l'après-midi est destiné à être revu mardi matin... La FPMA devrait se dérouler sur [trois jours jusqu'à mercredi](#).

– **Les affectations en SES, philosophie, Education musicale et Lettres classiques sont terminées.**

– Les TZR doivent normalement connaître leur établissement de rattachement, dans toutes les disciplines, en fin de FPMA, mercredi.

Déroulement de la deuxième journée : mardi 23 juin

A la suite des multiples interventions qui ont eu lieu tout au long de la journée de lundi, un certain nombre de blocages ont été levés.

Les élus du SNES ont pu apporter un certain nombre de propositions qui ont notablement amélioré la situation de collègues, sans pour autant pouvoir régler toutes les situations difficiles, faute de postes disponibles. Ils ont demandé que tous les collègues concernés puissent obtenir une révision d'affectation pour la rentrée prochaine.

– **Les affectations en Documentation, Technologie, Lettres modernes, SVT, Arts plastiques, Economie-Gestion, STI, Biochimie - STMS, Histoire-Géographie, espagnol, allemand, langues à faible effectif sont terminées.**

Déroulement de la troisième journée : mercredi 24 juin, un mouvement à géométrie variable

L'administration a corrigé ses erreurs mais pas toutes. Il était difficile de ne pas en corriger certaines, les collègues s'étant parfois rendu compte qu'ils étaient lésés. Au final, il y a énormément de corrections, allant parfois jusqu'à annuler des mutations annoncées, à passer d'un poste fixe à une ZR ou l'inverse.

Il n'en demeure pas moins que l'ampleur des corrections a été variable d'une discipline à l'autre, laissant encore des injustices que le rectorat a refusé de corriger.

Le SNES a pointé le manque de responsabilité du Rectorat qui a choisi de diffuser un projet non vérifié aux collègues et a défendu le droit de chaque collègue à une mutation juste respectant les mêmes règles pour tous.

Par leur travail en amont, les élus du Snes ont proposé des modifications permettant à certains collègues de muter au plus près de leurs vœux, et à d'autres qui n'étaient pas initialement prévus dans le projet du rectorat, d'obtenir une mutation, modifications acceptées à condition que l'annonce faite par le rectorat ne soit pas dégradée. Ainsi des collègues en poste fixe dans des communes du groupe de communes de Dijon (par exemple Auxonne, Brazey, Pontailleur..) n'ont pas pu muter.

Il apparaît clairement que les choix du Rectorat vont gravement limiter les possibilités de mutations des collègues et que l'opération de communication lancée par le rectorat a des effets pervers.

– **Les affectations dans toutes les disciplines sont terminées.**

Déroulement de la quatrième journée : jeudi 25 juin, rattachement administratif des TZR

Le rectorat a établi une liste de ces établissements et n'a pas voulu la modifier même lorsque la situation des collègues était rendue difficile par le rattachement à un établissement éloigné de chez eux. Cette liste comporte les lycées et les collèges aux effectifs les plus importants, répartis sur l'ensemble d'un département afin de couvrir les différentes zones géographiques. Nous avons cependant pu améliorer la situation de nombreux collègues tout en restant dans la liste établie mais en respectant davantage leurs vœux.

Le problème est la non-prise en compte pour ces affectations de la situation familiale des collègues, comme pour les affectations en ajustements en juillet. Nous avons de nouveau dénoncé cette injustice mais nous sommes heurtés à un mur.

Conclusion : de très nombreuses modifications ont été apportées au projet rectoral qui devait être quasiment parfait à en croire le Recteur, l'opération de communication n'a pas été une réussite... Tous les collègues qui restent mal affectés doivent envoyer une demande de révision d'affectation au recteur et nous en faire parvenir le double.

Nous avons de nouveau exigé la tenue d'une instance paritaire pour examiner ces demandes et les affectations des TZR pour la rentrée scolaire.



Syndicat national des enseignants de Second degré
